

**COMMISSION PERMANENTE
DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 A 10H00
EN LA SALLE DES COMMISSIONS A SCHILTIGHEIM**

Ordre du jour

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.), doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, avec le double objectif de donner un éclairage sur la situation économique et de préciser les grandes évolutions budgétaires pour la période à venir.

1. Le contexte économique et général actuel

L'exercice budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % étant attendue en 2017 et 2018 – contre + 0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016. Pour autant, la croissance française demeure en deçà de la moyenne européenne ; à cet égard, les prévisions de printemps de la Commission européenne anticipent une croissance de 1,9 % en moyenne en 2017 et 2018 dans l'Union européenne.

L'inflation devrait augmenter en 2017 et 2018 à un niveau situé entre +1 et +1,4 %. Son profil mensuel serait toutefois irrégulier, marqué par de larges fluctuations.

Il est important de rappeler qu'au-delà de l'inflation telle qu'elle peut être calculée pour les ménages, l'indice des prix des dépenses des collectivités locales reste en moyenne, au cours des dix dernières années, supérieur de +0,7 point.

Concernant plus spécifiquement le domaine du service public du cycle de l'eau, et singulièrement le SDEA, le contexte reste marqué par :

- la mise en œuvre, au niveau institutionnel des réformes en cours (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)) auxquelles le SDEA apporte un concours aussi actif que reconnu,
- l'enjeu de financement des services avec la poursuite de l'effet ciseau entre la baisse des recettes suivant celle des consommations et l'accroissement des contraintes normatives et réglementaires,
- les enjeux environnementaux (reconquête de la qualité de l'eau et sa préservation, gestion patrimoniale des installations, impact du changement climatique...) et sociétaux (capitalisation des savoirs, adaptations des compétences aux nouveaux enjeux / outils / méthodes, gestion des talents et reclassements professionnels...),
- la montée en puissance du numérique.

Ces enjeux et l'objectif du SDEA d'y apporter des réponses technico-économiques optimales à court, moyen et long terme au service de ses collectivités membres et de leurs usagers, nécessitent la poursuite des efforts d'investissements humains et matériels, de maîtrise des coûts et de stabilité des contributions à euros constants, et ce malgré des contraintes réglementaires et normatives en hausse et une baisse tendancielle des volumes.

2. Les tendances budgétaires et grandes orientations

Le budget du SDEA est constitué de la consolidation des données propres aux périmètres intégrés, définies en Commissions Locales, et des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et à l'investissement de l'Outil Commun.

2.1. Les recettes de fonctionnement :

- **Concernant les périmètres intégrés** : les recettes sont principalement constituées des ventes d'eau et redevances d'assainissement. La définition de la politique tarifaire relève de la compétence de chaque Commission Locale au regard des travaux d'entretien et d'investissement à réaliser. L'objectif de **stabilité des tarifs en euros constants est cependant recherché** autant que possible compte-tenu du contexte évoqué, exception ponctuelle faite d'un besoin de financement qui résulterait de la réalisation d'investissements importants. Le produit des ventes d'eau et redevances d'assainissement devrait s'établir pour 2018 à 24 M€ et 26 M€ respectivement contre 23,6 M€ et 25,1 M€ en 2017.
- **Concernant l'Outil Commun** : ces recettes sont alimentées par les contributions des collectivités membres et le cas échéant des usagers. Compte-tenu de la double volonté d'optimisation des contributions et de modernisation de l'Outil Commun au bénéfice des collectivités membres, une stabilité globale à euro constant du niveau de ces contributions est proposée. Cette proposition intègre :
 - une évolution globale du niveau des contributions de 1 % en moyenne donc légèrement en deçà de l'inflation prévisionnelle de 2018 et sensiblement inférieure à la hausse des prix réellement supportée par les collectivités locales comme énoncé précédemment,
 - les contributions assises sur les volumes qui augmenteraient quant à elles de 1,5% compte-tenu de l'effet ciseau entre une augmentation du périmètre technique concerné et une baisse tendancielle de 1% par an des valeurs d'assiette,
 - les contributions liées aux analyses effectuées par le laboratoire et les contributions GCE sont maintenues à leur niveau de 2017.

2.2. Les dépenses de fonctionnement :

- **Concernant les charges à caractère général** : elles sont principalement constituées de l'ensemble des achats effectués par le SDEA. L'évolution de ce poste de dépenses dépend à la fois du programme de travaux voté et de l'extension du périmètre d'intervention.

L'évolution sera toutefois maîtrisée grâce à la poursuite d'une politique d'achats volontariste permettant de négocier les offres. On peut cependant relever que la baisse des prix constatée depuis plusieurs années a aujourd'hui tendance à s'inverser en raison du contexte économique de reprise et du niveau plancher atteint pour certains marchés.

➤ La masse salariale :

L'évolution de la masse salariale en 2017 intègre les dimensions suivantes :

- 1) Sur le **Petit Cycle de l'Eau**, le **développement territorial et son adaptation organisationnelle (+3,3%)** avec notamment le transfert de compétences en eau potable de la Ville de Sélestat et d'autres transferts en cours et attendus
- 2) Le **développement du SDEA et des nouveaux métiers liés au Grand Cycle de l'Eau (+0,7%)** pour faire face effectivement aux nombreuses décisions d'adhésions et de transferts de compétences en cours et attendues. Certains postes devraient être subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80%, soit une **évolution nette de +0,4%**
- 3) **La montée en puissance et l'accompagnement de la transformation numérique du SDEA** et la nécessité de disposer des compétences associées qui se traduisent par une évolution de **+0,5%**
- 4) L'impact des évolutions réglementaires (**+0,6%**) : politique de revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du parcours personnalisé des carrières et de la rémunération ...
- 5) Le GVT (+0,9%) financé par la poursuite des efforts d'optimisation de l'organisation et d'amélioration continue des méthodes et un « turn-over » favorable, les départs compensant les embauches (-0,9%), soit une **évolution globalement neutre**
- 6) La poursuite des efforts de reconnaissance et la redistribution partielle des gains de productivité notamment vers les agents afin de valoriser leur investissement, qui se traduit par une **évolution de +0,3%**.

En synthèse, le budget 2018 relatif à la masse salariale s'élèverait à **28 M€**, soit une augmentation de **+5,4% par rapport au budget primitif 2018** et de **5,2% net des subventions des organismes externes**. Cette hausse est exclusivement liée, comme évoqué préalablement, au développement territorial du SDEA et aux nouveaux métiers et ce grâce tant à la mutualisation croissante qu'à la poursuite des efforts de productivité et d'amélioration continue des méthodes.

2.3. Les recettes d'investissement :

- **Les subventions d'investissement** : elles dépendent des travaux établis en Commissions Locales et de leur réalisation. A noter qu'une nouvelle baisse des subventions pourrait intervenir dès l'an prochain, compte-tenu de la hausse des prélèvements de l'Etat sur le budget des Agences de l'Eau prévus par le projet de loi de finances pour 2018 (plus de 400 M€). Cette proposition du gouvernement amputera les capacités des Agences à financer les collectivités locales dans un contexte où les contraintes normatives tant en matière de petit que de grand cycle de l'eau vont nécessiter des besoins de financement toujours plus conséquents.

- **L'emprunt**, variable d'ajustement de la section d'investissement, ne sera mobilisé qu'en fonction du niveau de trésorerie. Toutefois, compte-tenu des réalisations passées et des projets d'investissement, le besoin annuel peut être estimé, comme l'an passé, à environ 9 millions d'euros pour 2018 (hors intégration de nouveaux périmètres).

2.4. Les dépenses d'investissement :

- **Les travaux des périmètres intégrés** : les programmes de travaux pour l'année 2018 sont élaborés comme chaque année en priorités haute et basse, tant pour conforter la maîtrise des évolutions tarifaires au regard du contexte concurrentiel et économique, que pour améliorer le taux de réalisation des programmes de travaux. Compte-tenu de l'état d'avancement des commissions locales, ceux-ci devraient s'élever pour 2018 à environ 22 M€ pour l'eau potable, 36 M€ pour l'assainissement et 5 M€ pour la compétence GCE.

Le détail des opérations pluriannuelles par territoire et par périmètre est joint à ce débat d'orientations budgétaires en pièce D du présent dossier.

- **L'investissement de l'Outil Commun** : comme pour les exercices précédents, il est proposé de poursuivre l'effort de renouvellement du parc véhicules vieillissant, avec 1,6 M€ consacrés à cette priorité, notamment pour renouveler une aspiratrice, une hydrocureuse, un camion benne ainsi qu'un camion rinceur avec grue, une pelle chargeuse et divers véhicules (camionnettes et fourgonnettes).

Afin de préparer l'avenir et assurer la montée en puissance du SDEA numérique, comme l'an passé, ce sont 1,4 M€ qui seront affectés à la poursuite de la modernisation des outils et systèmes d'information. Une AP/CP avait été mise en place l'an passé pour le financement de l'outil de pilotage de la performance des ouvrages « MAESTRO ». Le financement de cette opération a été réajusté et devrait s'étaler jusqu'en 2020 pour un montant global de 0,65 M€

Enfin, la sécurité, l'achat d'outillage et de matériels de service et le patrimoine seront dotés au global d'une enveloppe de 0,7 M€ portant le montant total des investissements Outil Commun pour l'exercice 2018 à 3,7 M€.

3. La dette

- **La charge de la dette** : pour la période 2018 – 2021, sur la base des besoins d'emprunts constatés au cours des dernières années (environ 9 M€ par an hors financement du siège), compte-tenu des projets à venir et des conditions de financement actuelles, la charge financière de la dette (hors intégration) devrait évoluer de manière favorable :

Charge de la dette prévisionnelle

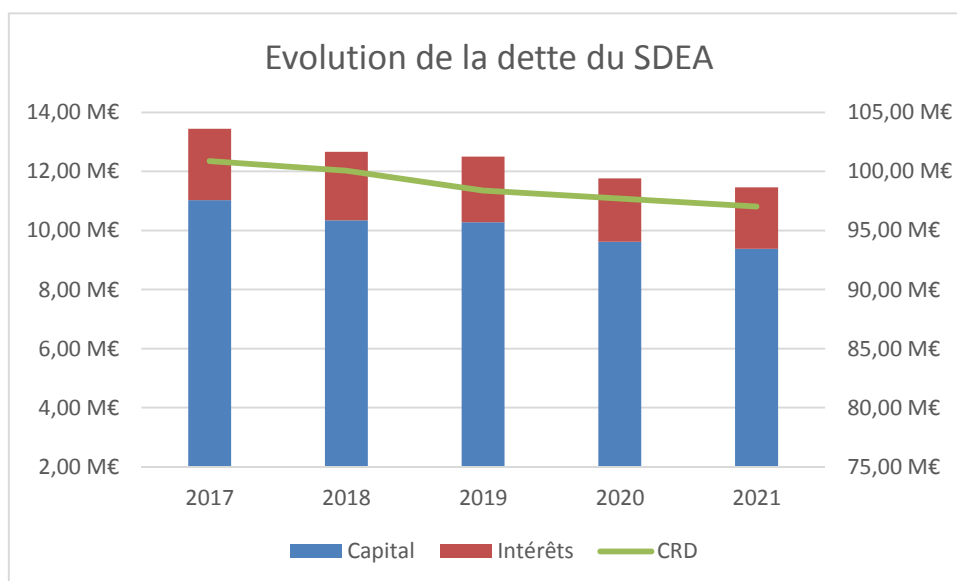
2017	2018	2019	2020	2021
2 430 000 €	2 330 000 €	2 230 000 €	2 150 000 €	2 080 000 €

- **Le remboursement du capital de la dette** : il est estimé pour 2018 à 10,35 M€, soit un montant en diminution de plus de 600 K€ par rapport à celui qui devrait être réalisé en 2017. Il devrait s'établir à moins de 9,5 M€ en 2021.

Remboursement du capital de la dette prévisionnel

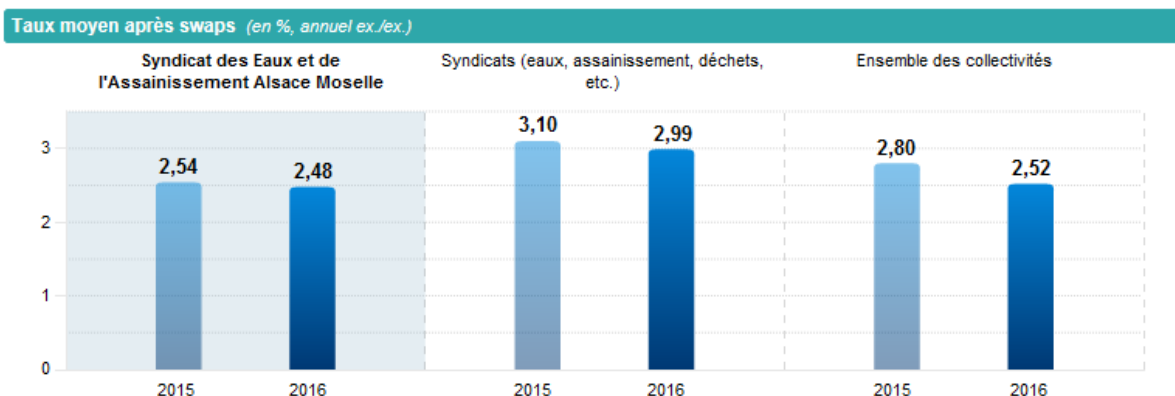
2017	2018	2019	2020	2021
11 025 333,12 €	10 341 323,57 €	10 276 967,89 €	9 621 961,91 €	9 378 336,39 €

A périmètre constant, l'évolution de la dette du SDEA au cours des prochaines années devrait permettre, eu égard aux éléments énoncés ci-avant, de maintenir un capital restant dû sous la barre des 100 millions d'euros.



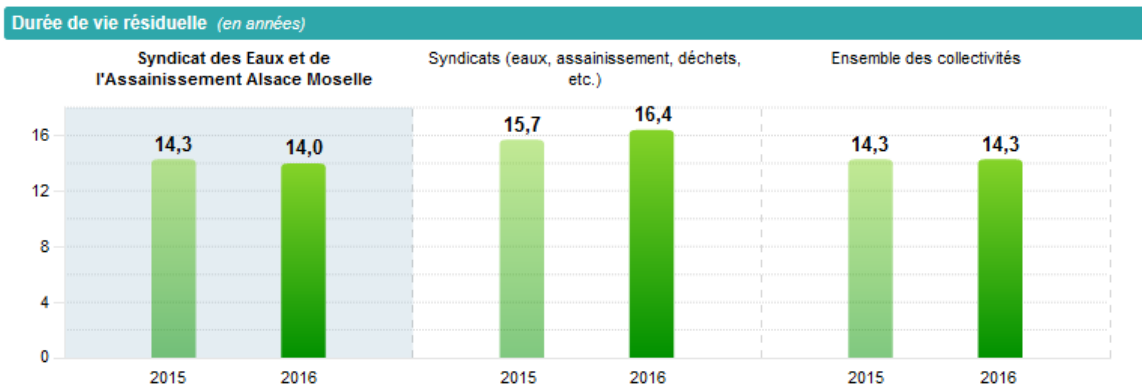
- **La structure et les caractéristiques de la dette du SDEA** (données issues de l'observatoire de la dette de Finance Active)

Un taux moyen performant :



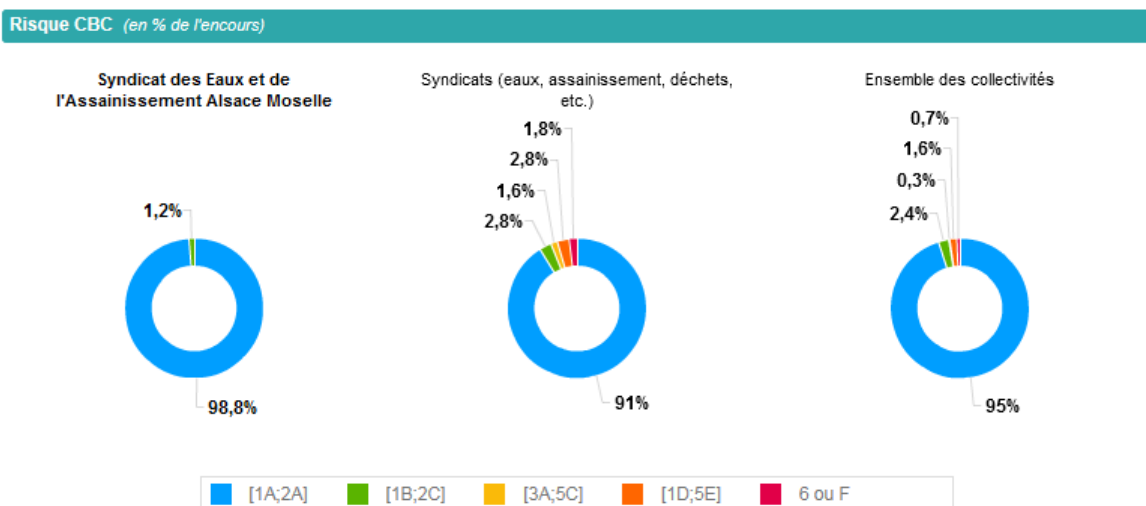
Le taux moyen pour 2017 devrait encore s'améliorer compte-tenu de la baisse des taux et s'établir à 2,43%.

Une dette plus courte :



La durée de vie résiduelle de la dette globale du SDEA devrait être ramenée sous la barre des 14 ans à la fin de l'année 2017.

Une dette plus simple :



A fin 2017, la dette structurée du SDEA sera réduite, les produits non structurés devant représenter plus de 99% de l'encours.

Au regard des éléments susmentionnés, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

* * * * *